

Le Club de Mediapart

Participez au débat



bebousquet

Abonné·e de Mediapart
BILLET DE BLOG 29 AOÛT 2022

Il faut d'urgence améliorer la résilience des forêts françaises

L'avenir de la forêt est en jeu. Les pouvoirs publics ont sans doute sous-estimé la rigueur du dérèglement climatique. Les mégafeux et les sécheresses de cet été vont-ils les faire changer de cap ? Un moyen de reprendre en mains les rênes de la filière forêt-bois est d'élaborer et mettre rapidement en oeuvre un plan d'amélioration de la résilience des forêts et de prévention contre les feux.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

Il faut d'urgence améliorer la résilience des forêts françaises

Bernard Bousquet

Ecologue-forestier

Le réchauffement climatique poursuit son évolution inexorablement. Ses conséquences nous atteignent avec toujours plus d'intensité et d'évènements dévastateurs. Sur le plan forestier, force est de constater que la France n'est pas préparée à une généralisation des risques d'incendie. Hormis le midi de la France doté de plans de DFCI, aucune région n'a pris les devants, laissant l'ensemble des massifs forestiers dans un état de vulnérabilité préoccupant. Alors que sécheresses et chaleurs extrêmes frappent tout le pays et que les périodes à risque concernent presque l'année entière, le bilan des feux et mégafeux de forêt est de plus en plus préoccupant, le coût des préjudices qu'ils causent et de la reconstitution des massifs détruits est énorme. Les pertes de biodiversité sont, quant à elles, inestimables.

Mais un plan DFCI n'est préventif que contre l'incendie, et les pompiers ont pour mission en cas de feu de sauver en priorité les habitations. De plus, les moyens de lutte contre le feu ne sont pas extensibles à l'infini. Heureusement, il existe un autre levier à notre portée : les mécanismes d'auto-défense des forêts, non seulement contre l'incendie, mais aussi contre les autres fléaux naturels (maladies, tempêtes) dont les risques augmentent avec le réchauffement climatique. Ce levier ne peut être manœuvré que par les forestiers au moyen de la gestion sylvicole. Les forestiers disposent des connaissances scientifiques leur permettant de jouer sur les deux variables essentielles dont dépend la résilience d'une forêt : la composition (les essences d'arbres) et la structure (les classes d'âge du peuplement). Plus grande est la diversité (l'hétérogénéité), meilleure est la résilience.

Des associations de protection de la nature, dont France Nature Environnement et Prosylva, ont proposé aux pouvoirs publics de substituer aux plantations résineuses brûlées cet été dans les Landes des peuplements plus diversifiés comprenant des feuillus peu combustibles et adaptés aux conditions locales. Il s'agit-là de mesures de bon sens, mais qui doivent être complétées par un arsenal plus large de dispositifs préventifs et d'adaptation des forêts au réchauffement climatique s'appliquant à toute la métropole. En résumé, le pays a partout besoin d'un « plan résilience des forêts » que le gouvernement pourrait tester en urgence dans quelques départements pilotes.

Toutefois, si d'améliorer la résilience des forêts est bien, s'attaquer aux causes des aléas de toutes sortes qui les endommagent, est mieux. Mais la plupart de ces causes, tel le dérèglement climatique, ne sont pas à notre portée, tout au moins à court et

moyen terme. On peut toutefois en limiter les risques par des mesures préventives. Par contre, les méthodes de gestion intensive et la surabondance de gros gibier sont des causes de destruction des forêts qui pourraient être supprimées. Dans cette chronique, nous délaisserons ce dernier sujet car les esprits sont encore trop peu préparés à la réintroduction des grands prédateurs. Disons seulement que les chasseurs (dont le nombre est en constante diminution) sont dans l'incapacité de réguler la pression du gibier (plans de chasse rarement remplis). Seuls les loups et les lynx, prédateurs naturels ancestraux de la mégafaune herbivore pourraient le faire ; hélas, tout un contexte de peurs et de superstitions datant du Haut Moyen-âge dissimule encore la réalité factuelle ; quant aux éleveurs, ils n'ignorent pas qu'il existe des moyens efficaces d'éloigner les loups de leurs troupeaux.

Rappelons brièvement quelques faits caractérisant la forêt française. En dehors des forêts publiques (domaniales et communales) qui n'occupent qu'un quart des surfaces boisées du territoire national (4,3 millions d'ha), toutes les autres forêts de France (12,7 millions d'ha) sont privées et, sur le plan foncier, extrêmement morcelées. Elles appartiennent à 3,3 millions de propriétaires, dont la taille des parcelles varie de quelques ares à plusieurs centaines d'hectares. Tandis que les premières, sous la responsabilité d'un seul gestionnaire (ONF), ont toujours été un modèle envié de rigueur sylvicole, à l'inverse les forêts privées apparaissent dans leur grande majorité, comme un immense puzzle végétal fragmenté, confus, parfois foisonnant, évoluant entre des types de gestion extrêmes. Ce qui n'enlève rien à leur potentiel : 40% des chênes nobles de France (sessile et pédonculé), se trouvent contenus dans les petites parcelles privées de moins de 25 ha. Les chênes sont des essences de lumière, c'est pourquoi ils sont particulièrement abondants dans les peuplements jeunes qui caractérisent la plupart des forêts privées. Les châtaigneraies qui fournissaient jadis biens et services aux populations rurales se trouvent aujourd'hui encore, malgré les maladies qui les affectent (**la maladie de l'encre est incurable, mais elle reste localisée. Beaucoup de peuplements dépérissent parce qu'ils ne sont pas à leur place ou qu'ils manquent d'entretien**) très correctement valorisées par l'industrie du sciage, l'artisanat des feuillardiers et nombre de produits accessoires. Mais de nombreux exploitants se servent du prétexte du dépérissement pour éradiquer les taillis de châtaigniers au profit de plantations de résineux plus productives, alors même qu'il existe des alternatives : renouvellement des souches, coupes d'entretien, balivage, mélange d'essences, de classes d'âge... Qui veut tuer son chien...

En raison du nombre réduit des propriétaires et d'élus sensibilisés et formés, et parce que les subventions et la réglementation favorisent directement ou indirectement la seule production de bois, ce gigantesque capital forestier est en train de tomber dans les griffes des lobbies de l'industrie du bois et de leurs dérivés (mécanisation forestière, pépinières de plants...). Résultat : des boisements dilapidés, endommagés, appauvris, car soumis à la loi du profit maximum. Les gouvernements successifs n'ont rien fait pour améliorer la résilience des forêts et la conservation de la biodiversité forestière quoique, paradoxalement, sans jamais parvenir à réduire le déficit structurel de la filière bois française (6-7 milliards d'euros en moyenne par an depuis au moins deux décennies). Le plan de relance actuel n'y changera rien, au contraire ! Le volet dévolu au secteur forêt-bois (200 millions d'euros), soi-disant pour adapter les forêts au changement climatique (voir le rapport de Canopée : *Planté : le bilan caché du plan de relance forestier (mars 2022)*) se résume en pratique à des plantations massives pour remplacer les peuplements purs d'épicéas malades et à moderniser des scieries qui s'approvisionnent essentiellement en résineux. Tandis que 67% de la forêt française est composée de feuillus, les pouvoirs publics persistent à maintenir un déséquilibre structurel et une distorsion entre les deux extrémités de la filière en donnant l'avantage aux résineux, quitte à laisser s'exporter de magnifiques grumes de chênes et de hêtre qui peinent à être transformées chez nous. Laissant la valeur ajoutée se créer ailleurs. Au lieu d'aider à la conservation des « forêts naturelles» (**Il peut exister des malentendus sur la signification de cette expression, surtout si on assimile la forêt naturelle à la forêt primaire. En France ce n'est évidemment jamais le cas. Pour être plus précis, cet abus de langage désigne en fait les « forêts à caractère naturel » caractérisées par leur ancienneté, une diversité d'essences autochtones, de nombreux vieux arbres et des arbres morts à des stades variés de décomposition. Elles peuvent être gardées en libre évolution, mais le plus souvent ce sont des forêts gérées (de façon plus ou moins intensive)**) ce qui pourrait s'obtenir indirectement en valorisant mieux les essences feuillus, ce plan incite par le biais de toute une batterie de subventions à les convertir en plantations de résineux dont les scieries sont friandes, alors qu'il est scientifiquement démontré que la diversité des forêts naturelles est la clé de leur résilience et que leur régénération naturelle, outre sa gratuité, est au travers des mécanismes épigénétiques bien mieux adaptée aux aléas de toutes sortes (climatiques, bactériologiques, cryptogamiques...) que les plants issus de pépinière. Selon le rapport de l'association *Canopée*, 87% des projets financés par le plan de relance en forêts privées seraient des coupes rases suivies de plantations, essentiellement du douglas, une espèce d'arbre à croissance rapide, allochtone (introduite d'Amérique du Nord) et peu adaptée au réchauffement climatique.

Les exploitants de bois, les coopératives forestières et les fabricants de ces monstres mécaniques qui font le travail de dix bûcherons, se frottent les mains, mais les pouvoirs publics ont-ils pris conscience de l'impact colossal du cumul des coupes rases réalisées un peu partout en France sur la biodiversité, le carbone, les sols et les réserves en eau ? et pour couronner le tout sur

l'augmentation générale du risque incendie ? Ont-ils pris conscience de la grogne qui s'étend un peu partout dans le pays face aux paysages forestiers traditionnels rasés et transformés en cultures de conifères en ligne ? Pareille éradication brutale de centaines de milliers d'arbres autochtones et de leurs micro habitats vitaux pour de nombreuses espèces d'oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles et insectes, a pour conséquence une fragmentation écologique des territoires et un appauvrissement sans précédent d'écosystèmes forestiers entiers. Un appauvrissement qui n'est évidemment pas sans conséquence sur le dérèglement climatique, puisqu'il est démontré que ce type d'exploitation industrielle et intensive de la forêt non seulement stoppe le processus du stockage de carbone, mais en libère aussi les quantités séquestrées dans les sols.

Tout donne à croire que le but poursuivi par les pouvoirs publics est d'industrialiser et mécaniser massivement la filière forêt-bois, même si cela doit être au prix du sacrifice des forêts feuillues, en commençant par les forêts privées. Dans cette vision, les régimes à précision horlogère de la gestion sylvicole traditionnelle : futaie jardinée, taillis sous futaie, taillis fureté, balivage..., n'ont plus leur place. Désormais, les engins multifonctions de 25 tonnes qui déboisent plusieurs hectares à la journée, soumis au diktat du rendement, abattent, élaguent, scient, débardent et andainent en bord de route le plus de bois possible, le plus vite possible ! Exit les forestiers, les bûcherons, les scieurs ! Ces métiers eux-mêmes sont menacés, à quoi s'ajoutent les dégraissages massifs de personnel effectués au sein de l'ONF. À ce rythme, la vente au privé des forêts domaniales n'est plus très loin. La forêt s'adaptera aux engins et aux grandes scieries ou ne sera pas.

Cette vaste entreprise de simplification et d'appauvrissement d'écosystèmes complexes bafoue l'intérêt général que le code forestier et la loi d'orientation sur la forêt de 2001 affichent pourtant comme des principes inaliénables. Moins visibles en forêt domaniale, communale, et dans les forêts privées de plus de 25 ha soumises à un plan simple de gestion, les dégâts sont considérables dans les 5 millions d'hectares restants de forêts privées. Car s'il existe bien des dispositifs juridiques de protection forte, tels que les parcs nationaux, les réserves biologiques intégrales ou les réserves naturelles (nationale et régionale), ces aires protégées ne mettent à l'abri des coupes sévères qu'une très faible partie des forêts françaises. Quant aux 15 000 zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF de type 1 et 2) disséminées sur l'ensemble du territoire, elles offrent un irremplaçable outil de connaissance scientifique, mais aucune garantie de protection. Le réseau des parcs naturels régionaux (PNR), les sites Natura 2000, les sites bénéficiant d'un arrêté de biotope (AB), les sites inscrits et classés, les espaces naturels sensibles (ENS) et les espaces boisés classés (EBC), bien que réglementés, n'offrent pas, eux non plus, les conditions d'une conservation à long terme efficace.

Que constate-t-on en forêt privée ? D'un côté, des massifs, bosquets, bois, embroussaillés, souvent laissés à l'abandon, de l'autre, des éradications massives sur plusieurs hectares d'un seul tenant : ce sont les fameuses coupes rases (ou coupes à blanc), qui défient la chronique et pour cause : partout elles se multiplient sous la pression incessante des gros exploitants de bois et coopératives forestières munis de ces lourdes abatteuses-délineuses qui défoncent ou compactent irréversiblement les sols forestiers. La réglementation des coupes et des abattages d'arbres est loin d'être simple et n'est pas suffisamment protectrice. De surcroît, suite à l'insuffisance du personnel forestier au sein des préfetures, régions et départements, on constate de nombreuses coupes illégales et des autorisations de coupes parfois abusives. Propriétaires et exploitants sont hélas trop souvent guidés par la seule perspective de maximiser leur profit.

En Dordogne, par exemple, la *SEPANSO* (Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) s'insurge contre des plantations de pin maritime qui progressent au rythme de 2% par an, en lieu et place de « forêts naturelles » originellement riches en feuillus diversifiés, dont certaines anciennes (**Une « forêt ancienne » est définie officiellement comme une forêt qui avait déjà un couvert boisé il y a 150 ans, au « minimum forestier » français - vers 1850**) et matures, parfois vieilles et de haute naturalité (VFHN) (**Une VFHN est le summum d'une forêt naturelle. C'est un écosystème complexe et fonctionnel, riche en espèces, incluant au moins 5 très gros arbres/ha et bon nombre d'arbres morts au sol et sur pied, ainsi qu'une pluralité de micro habitats. Son IBP (indice de biodiversité potentielle) est très élevé**). Une évolution qui transforme peu à peu le département en « Landes bis ». Dès lors, comment s'étonner que la vaste forêt de La Double dans l'ouest du département ait été touchée — pour la première fois — cet été par plusieurs incendies. Trop souvent en forêt privée les vieilles forêts disparaissent avant même d'être inventoriées et cartographiées. Leur avidité en bois pousse les exploitants à démarcher intensivement des propriétaires mal informés qui se laissent convaincre de « rajeunir » des boisements qu'ont aurait dû laisser vieillir, d'en supprimer au prétexte parfois exagéré qu'ils sont « dépérissants », de dessoucher, labourer puis replanter en résineux dont la croissance sera plus rapide. Les plus vertueux de ces exploitants travaillent sous des labels de gestion durable FSC ou PEFC, qui n'ont de vert que le nom ! « Gestion durable » est devenue une expression fourre-tout bien commode pour dissimuler la politique actuelle de conversion à grande échelle des forêts naturelles en plantations de résineux.

Car dans leur cahier des charges les recommandations spécifiques à la protection de la biodiversité restent peu contraignantes et imprécises. Voire scandaleuses : les coupes rases sont *limitées* à... 10 ha pourvu que le terrain ait moins de 40% de pente (2 ha

sur des pentes supérieures) ! Imagine-t-on les impacts environnementaux et visuels de 10 ha de forêt rasée sur une pente à 39% ?

L'avenir de la forêt est en jeu. Les pouvoirs publics ont sans doute sous-estimé la rigueur du dérèglement climatique. Les mégafeux et les sécheresses de cet été vont-ils les faire changer de cap ? Si on laisse faire, notre patrimoine forestier de qualité va être déboulonné, transformé peu à peu en usine à ligneux. Pourtant, il n'y aurait nul besoin d'effectuer un calcul économique pour comprendre que la somme de la moins value financière infligée aux propriétaires et aux exploitants pour modifier leurs pratiques et du coût d'un dispositif préventif, serait bien inférieure au coût des dommages qu'infligeraient incendies, attaques parasitaires, tempêtes ou sécheresses sévères.

Un moyen de reprendre en mains les rênes de la filière forêt-bois serait d'élaborer et mettre rapidement en oeuvre un *plan d'amélioration de la résilience des forêts et de prévention contre les feux*. Dénommé **Plan Résilience des Forêts** (pour faire simple), il serait placé sous la responsabilité de l'État et relayé au niveau de chaque région et département (le Préfet). Bien entendu, un tel plan n'est pas concevable sans la participation active des acteurs les plus impliqués de la filière forêt-bois : Conseil Départemental, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Alliance Forêt Bois (FIBOIS), Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), Groupements Forestiers (GF), associations de protection de la nature et des forêts... Élaboré sur la base du constat des facteurs défavorables qui réduisent la résilience des massifs forestiers, le PRF viserait quatre objectifs spécifiques :

1. Maintenir / renforcer la diversité des massifs forestiers naturels ;
2. Renforcer le statut de protection juridique des aires protégées forestières et augmenter leur nombre ;
3. Ralentir le rythme des coupes rases en forêt feuillue et des plantations monospécifiques ;
4. Equiper les massifs forestiers d'un plan de DFCI modulé aux spécificités locales, en donnant la priorité aux aires protégées forestières.

Dans le PRF, un certain nombre d'actions sont incontournables. Nous en citerons quelques-unes, quitte à rebuter certains lecteurs pour leur côté technique :

1. compléter en urgence l'inventaire et la cartographie des « vieilles forêts ». L'IGN (dans lequel l'Inventaire Forestier National a été intégré) possède déjà une immense base de données sur la forêt française, mais des vérifications terrain effectuées par des techniciens forestiers sont toujours nécessaires, principalement dans les forêts privées, les plus mal connues.
2. Intégrer les VFHN au réseau des ZNIEFF ou des sites Natura 2000, puis négocier leur classement en aire protégée avec les élus communaux et les propriétaires.
3. Envisager l'expropriation pour un classement fort des VFHN (réserve biologique ou réserve naturelle) en cas de désaccord du (des) propriétaire(s).
4. Stopper toute nouvelle coupe à blanc et plantation monospécifique dans les VFHN, classées ou non, ainsi que dans les autres forêts naturelles situées dans les zones classées au statut de protection faible : PNR (parc naturel régional), ZNIEFF, Natura 2000, Réserve de Biosphère (zone centrale), Arrêté de biotope, EBC (espace boisé classé), ENS (espace naturel sensible), Grand Site et Site Classé. Il y a 4,1 millions d'hectares de forêts rien que dans les parcs naturels régionaux. Le potentiel d'application de cette seule mesure y serait donc considérable !
5. Dans les « forêts naturelles » et en donnant la priorité aux zones classées, substituer aux régimes sylvicoles basés sur la pratique de coupes impactant le microclimat forestier (coupes de régénération, d'amélioration/éclaircies, de préparation à l'échelle de parcelles entières), une gestion sylvicole douce, écologique, dite à *couvert forestier continu* : futaie jardinée, futaie irrégulière, taillis sous futaie, libre évolution...
6. Dans les forêts gérées sous le régime de la futaie régulière prévoir des coupes progressives par trouées (petites coupes rases de formes diverses progressivement agrandies).

7. Revoir les conditions d'attribution des subventions départementales aux plantations forestières ; en profiter pour favoriser l'enrichissement des plantations résineuses existantes en espèces feuillus.
8. Envisager une restructuration foncière rapide (L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) est un mode d'aménagement foncier rural dont la mise en œuvre relève de la compétence du Département. Habituellement de 6 à 8 ans, sa durée doit être considérablement réduite) dans les zones forestières classées pour améliorer la gestion conservatoire et de prévention contre le feu des parcelles forestières regroupées. Travaux forestiers et gestion forestière sont plus compliquées sur les petites parcelles d'où la nécessité de les regrouper en des unités de taille suffisante.
9. Revoir le cahier des charges des chantiers d'exploitation forestière et travaux sylvicoles, labellisés ou non, en particulier pour réduire les tailles maxima des coupes rases (à 1 ha en forêt de feuillus), mieux prendre en compte le risque des feux, revoir les critères de conversion, plantation, prise en compte de la biodiversité, augmenter le nombre des travaux forestiers qui imposent des interventions manuelles (débroussaillage, fauchage...).
10. Concevoir et mettre en oeuvre un volet DFCI en priorité en zone classée : création de coupe-feux entre zones habitables et forestières, réseau de pistes, points d'eau, postes de surveillance, débroussaillage... Rendre obligatoire le débroussaillage de la périphérie des sous-bois des plantations résineuses, ainsi que le long des routes. Revoir la réglementation en matière de prévention des feux de forêt (signalétique, accès aux massifs...).
11. Former les élus (communes, communautés de communes...) et les syndicats de propriétaires forestiers à la mise en oeuvre du PRF. Les maires, attribuant les autorisations préalables de coupes et responsables d'autoriser ou non les coupes et abattages dans les EBC (Espace Boisé Classé) de leur commune, au titre du Code de l'Urbanisme ou du PLU, sont particulièrement concernés. Multiplier les formations grand public et à destination des propriétaires : écologie forestière, calcul d'un indice de biodiversité potentielle, gestion forestière douce...
12. Revoir la fiscalité forestière en vue de mieux prendre en compte la valeur des forêts naturelles, privilégier l'entretien des forêts au lieu de leur conversion brutale, donner la préférence à la régénération naturelle, décourager les coupes à blanc suivies de plantations.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.